# COMMUNE de RAMMERSMATT Compte - Rendu du Conseil Municipal du 25 février 2008

Sur convocation légale du 19 février 2008, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 février 2008 sous la présidence de M. GRUNEWALD René.

Étaient présents : Messieurs, JENN Maurice, KIPFER Denis, BERNARDINI Bernard,

TSCHANN Frédéric,

Mesdames BERNHARDT Alice, DETRAIT Corinne, KUENTZ Lucienne,

PABST Patricia, GRIESBACH Sylvie (arrivée au point 2).

La séance se passe en la présence de monsieur Jean-Luc LÉNI percepteur de Thann invité par monsieur le Maire.

#### Ordre du Jour

- 1) P.V. dernière séance,
- 2) Garage communal,
- 3) Acquisition de défibrillateur,
- 4) Recensement 2008 (rémunération coordinateur),
- 5) Divers.

Le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- demande d'autorisation de la part de l'association de Trial de Rammersmatt Roderen d'organiser un « super trial inter club » le week-end du 29 juin ou du 6 juillet prochain et demande d'acquérir et de leur louer une parcelle sans maître sur laquelle ils évoluent.
- installation d'une nouvelle boîte aux lettres.

L'ordre du jour devient le suivant :

- 1) P.V. dernière séance,
- 2) Garage communal,
- 3) Acquisition de défibrillateur,
- 4) Recensement 2008 (rémunération coordinateur),
- 5) Demandes de l'association « trial de Rammersmatt Roderen »,
- 6) Installation d'une nouvelle boîte aux lettres.
- 7) Divers.

## 1) P.V. DERNIÈRE SÉANCE,

Le procès verbal de la séance du 23 janvier est approuvé à l'unanimité des présents.

#### 2) GARAGE COMMUNAL,

Le Maire rappelle qu'au vu de la documentation, un garage préfabriqué aux dimensions nécessaires n'existe pas.

Il faudrait acheter deux garages à 21 000 euros hors taxe et hors fondations chacun.

Après s'être rendu sur place avec le Conseil Municipal et le chef de corps des pompiers il est décidé de rajouter un bâtiment avec une ossature en bois. Les travaux seraient éventuellement exécutés par les sapeurs pompiers, avec l'aide de M. Alex KLEIN.

Un plan du bâtiment va être réalisé afin de demander des devis.

Un courrier a été envoyé au propriétaire du terrain voisin laissé à l'abandon afin que l'entretien du terrain qui se situe à l'entrée du village soit exécuté ou afin d'en faire l'acquisition.

## 3) ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEUR,

Le Maire présente le point et expose :

Équiper le maximum de communes en défibrillateurs, afin d'augmenter les chances de survie après un arrêt cardio-respiratoire, telle est la volonté de la fondation Dreyfus de Mulhouse.

Après mise en concurrence et évaluation des équipements, un groupe de pilotage a sélectionné un modèle de défibrillateur automatisé externe et divers modèles de boîtiers permettant de l'abriter : le défibrillateur devant être installé en façade et être accessible à tout public 24h/24.

La commission des élus pour la Dotation Globale d'Équipement 2008 a souhaité subventionner l'achat du défibrillateur, du boîtier de l'abriter et du système d'alarme relié ou non au SAMU 68. La DGE sera de 50% à 60% de la dépense éligible.

En concertation avec le chef de corps, il est proposé d'acquérir un défibrillateur à apposer en façade (restant à définir) au prix unitaire HT de 1 007.50 € avec un boîtier AlVIA 200 au prix unitaire HT de 504 € et un défibrillateur de secours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'achat de un défibrillateur avec boîtier,
- L'achat d'un défibrillateur de secours,
- De solliciter la DGE,
- D'arrêter les modalités de financement suivantes :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Prix HT	Quantité	Montan HT	
HS1 Défibrillateur Automatisé Externe Philips "Smart Biphasique" avec aide exclusive à la RCP comprenant : - 1 HS1, - 1 cartouche d'électrodes adultes, - 1 pile lithium appareil garanti 5 ans	1 007,50	2,00	2 015,00	
Boîtier AIVIA 200 Éclairages pars LEDS avec détection de luminosité, sirène, chauffage et transformateur.	504,00	1,00	504,00	
Total HT	1 511,50		2 519,00	
Total HT	1 311,30		2 5 1 9,00	
TVA 19,60%			493,72	
Subvention DGE (60%) autofinancement				1 511,40 1 501,32
Montant TTC			3 012,72	3 012,72

De voter les crédits nécessaires au budget 2008,

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

## 4) RECENSEMENT 2008 (RÉMUNÉRATION COORDINATEUR),

Après débat le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder au coordinateur communal pour son travail fait lors du recensement de la population au titre de « Indemnité Horaire pour Travail Supplémentaire » un crédit de 10 heures. (Réf. Délibération du 25 octobre 2007).

#### 5) DEMANDES DE L'ASSOCIATION « TRIAL DE RAMMERSMATT RODEREN »,

Le Maire explique qu'il a reçu messieurs FUCHS (Président) et KLEIN (Vice-Président) de l'association de trial de Rammersmatt Roderen qui lui ont :

- demandé l'autorisation d'organiser un super trial inter - club le week - end du 29 juin ou celui du 06 juillet prochain. Ce sera une démonstration de franchissement d'obstacles qui se fera le long d'un circuit passant sur une partie du banc communal de Rammersmatt, de Roderen et de Leimbach.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité un accord de principe qu'il faudra entériner par la prochaine municipalité.

- expliqué qu'actuellement ils pratiquent leur sport sur un terrain (section 17 parcelle 51) ancienne carrière sans propriétaire connu et demande s'il serait possible à la commune d'acquérir le terrain afin de leur louer plus tard.

Après discussion le Conseil Municipal n'est pas contre l'idée d'acquérir le terrain mais suggère de l'intégrer dans une opération d'ensemble qui viserait la totalité des biens sans maître, ce qui implique un travail de recensement des terrains concernés. La réalisation de ce projet sera décidée par la prochaine municipalité.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas en ce qui concerne la location éventuelle du terrain à l'association de trial.

## 6) INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BOÎTE AUX LETRES,

Le maire explique que l'actuelle boîte aux lettres ne permet pas de poster le courrier format A4.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander à « La Poste » l'installation d'une une boîte aux lettres aux normes actuelles, permettant l'envoie de courriers A4 épais, sur le mur de la mairie,
- de donner l'autorisation à « La Poste » d'installer une boîte aux lettres sur un des murs de la mairie.
- d'autoriser le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette nouvelle boîte aux lettres.

#### 7) DIVERS,

#### demande de location de terrain

Le Maire informe l'assemblée de la demande de monsieur Robert TSCHAEN de reprendre la location du terrain (section 05, parcelle 13) de son père qui s'est éteinte au décès de celui-ci.

Cette parcelle entre dans un projet d'aménagement réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Thann dans le cadre de la charte du développement local suite à la décision d'installer un columbarium.

A l'heure actuelle le Conseil Municipal n'est pas contre l'idée de louer, mais il est dans l'incapacité de délimiter cet aménagement. Il sera demandé à monsieur Robert TSCHAEN de patienter, d'attendre l'évolution du dossier et de renouveler sa demande auprès du nouveau Conseil Municipal.

Cette demande fait apparaître que monsieur JENN entretien une parcelle (section 6 parcelle 74 ) que son père louait et que depuis 2004, le loyer n'a plus demandé. Le nécessaire sera entrepris pour régulariser cette situation.

#### Cimetière

Dans le cadre de l'aménagement du columbarium :

Les enfants de madame Odile BEHRA ne sont pas opposés au déplacement de la tombe mais aimeraient que le nouvel emplacement soit le cimetière de HOCHSTATT village natal de la défunte. Ils vont donc se renseigner s'ils peuvent obtenir une concession à cet effet. Ils aimeraient savoir qui devra prendre en charge les frais de déplacement de la sépulture.

Monsieur Roland ZAHN ne serait pas opposé à faire un échange avec l'emplacement : plan n°31 ; concession n°60, laisser libre par Antoine STUCKER (dont les ossements ont été transférés dans la tombe de César STUCKER) ou alors de prendre une concession dans le futur columbarium, à discuter

La séance est levée à 21h50

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT SEANCE DU :

## 25 février 2008

			APPROBATION	PROCURATION
Monsieur	René	GRUNEWALD		
_				
Monsieur	Bernard	BERNARDINI		
Madame	Alice	BERNHARDT		
Madame	Corinne	DETRAIT		
Madame	Sylvie	GRIESBACH		
Monsieur	Maurice	JENN		
Monsieur	Denis	KIPFER		
Madame	Lucienne	KUENTZ		
Madame	Patricia	PABST		
Monsieur	Frédéric	TSCHANN		